

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT****FG**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-09

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoints – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Cession SODEMETEX à la Communauté de Communes Loire-Semène

Monsieur le Maire évoque la cession du bâtiment de la SODEMETEX dans le cadre de la réalisation de la caserne de gendarmerie. Il rappelle que la compétence sur l'installation d'une caserne de gendarmerie relève de la communauté de communes, aussi afin d'aboutir sur ce projet il apparaît nécessaire de vendre le tènement à la CCLS afin qu'elle puisse effectuer les travaux de démolition et lui permettre également de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) puis réaliser les travaux de construction dans le cadre d'un bail à construction avec l'OPAC de la Haute-Loire.

AR Prefecture043-214302051-20241212-24_12_09-DE
Reçu le 18/12/2024

L'ensemble du bâtiment est vendu une régularisation interviendra par la suite afin de rétrocéder à la commune la partie qui lui revient.

Le montant proposé pour cette cession est de 295 300€ conforme à l'avis du domaine N°21041797 en date du 12 décembre 2024 donnant une valeur vénale de 1 euro pour le bâtiment et de 300 000€ pour le terrain avec une marge d'appréciation de 10%.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AD 7 située 16 rue du stade et d'une contenance de 6 283 m² au prix de 295 300 euros à la Communauté de Commune Loire Semène.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou sa représentante Madame Odile PRADIER en cas d'empêchement, à signer l'acte de vente

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_09-DE
Reçu le 18/12/2024